



**Procès-verbal de la séance du Conseil communal  
du lundi 20 février 2023 – 20h15 – Foyer de la Grande salle**

---

**Présidence** : Monsieur Andrea TASINATO

**Personnes excusées** : MM. Enis DRAGOSHI, Jean-Michel RENAUD et Julien WOLF ainsi que Mme Isaline PROBST SCHAER. Mme Anne-Laurence BERGER, municipale, est également excusée.

**Personne absente** : Davis WYSS

\* \* \*

M. le Président Andrea TASINATO souhaite la bienvenue à Monsieur le Syndic, à Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi qu'au public présent et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

La parole est donnée aux scrutateurs pour l'appel.

Avec **45** membres présents, le quorum (fixé à **26** membres) est atteint. Le Conseil communal peut valablement délibérer.

Le Président demande si une remarque ou une proposition de modification de l'ordre du jour est demandée. Tel n'étant pas le cas, l'ordre du jour se présente donc comme suit :

- |  |
|--|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. <b>Adoption du procès-verbal</b> du 9 décembre 2022</li><li>2. <b>Communications</b> du Bureau</li><li>3. Synthèse du <b>sondage "Gimel Climat et Environnement"</b></li><li>4. <b>Informations</b> de la <b>Municipalité</b></li><li>5. <b>Divers</b> et <b>propositions individuelles</b></li></ol> |
|--|

### **1. Adoption du procès-verbal du 9 décembre 2022**

La lecture intégrale du PV n'étant pas souhaitée, le Président demande si des remarques ou observations entendent être formulées.

Aucune remarque n'est formulée. Le PV est accepté à l'unanimité moins deux abstentions. Le Président remercie son rédacteur.

### **2. Communications du bureau**

Le Président passe en revue les événements qui sont intervenus depuis la précédente séance du Conseil et remercie toutes les associations qui ont œuvré à l'organisation ainsi qu'à la bonne réussite des fêtes de fin d'année.



Dates à venir

- Dimanche 12 mars 2023 : **Trophée du Marchairuz**
- Samedi 25 mars 2023 : 30<sup>e</sup> édition du **Carnaval de Gimel**
- Mardi 28 mars 2023 : **Séance du Conseil communal**

### 3. Synthèse du sondage "Gimel Climat et Environnement"

Le Président passe la parole à M. Heinz FORRER qui présente les résultats du sondage réalisé auprès de la population entre le 15 décembre 2022 et le 15 janvier 2023 [la présentation est annexée au présent PV].

Le Président remercie M. FORRER et donne la parole à l'assemblée.

M. Olivier SCHAER : quelle a été l'implication de la commission thématique sur la création du sondage ainsi que sur le traitement des résultats ? Il est important d'utiliser les forces qui sont déjà fédérées et existantes au sein de notre commune que ce soit les sociétés locales, les commissions constituées, etc.

M. Heinz FORRER : les 43 questions du sondage ont été élaborées par la commission. Certains textes ont été modifiés à postériori par la Municipalité en accord avec la commission.

M. Eric MARCHESE : s'agissant de la méthodologie d'analyse, il est regrettable que la commission n'ait pas été impliquée. Le pourcentage de la participation se situe dans la moyenne de ce que l'on peut observer lors d'opérations électorales. S'agissant des installations photovoltaïques, quelles sont les mesures avancées par la Municipalité car elles ne sont manifestement pas connues ? Sur la base des résultats de ce sondage, il est désormais important de déployer un plan d'action avec des mesures concrètes. En matière de communication, notre commune doit réaliser un meilleur travail dans sa façon de communiquer avec la population.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : précise qu'aujourd'hui, la Municipalité livre uniquement une restitution du sondage. Le travail ne s'arrête bien sûr pas là. Les résultats du sondage permettront d'orienter les travaux du PECC<sup>1</sup>. Concernant les installations photovoltaïques, c'est le canton et la Confédération qui proposent des aides, mais pas directement la commune. Des demandes de poses d'installations photovoltaïques sont régulièrement faites auprès de notre commune. S'agissant de la communication, la commune utilise pourtant plusieurs canaux de diffusion de sorte que l'on s'informe sur ce que l'on veut bien voir, lire ou écouter, même si des améliorations sont toujours possibles.

M. Corentin PASCHE : demande si le panel de questions va être élargi et si certains résultats passeront l'écueil de biais inhérents à des intérêts personnels ou locaux (tel que le fait de rendre payant un parking public par exemple).

M. le Syndic Philippe REZZONICO : relève parfois des contradictions dans les résultats du sondage dont il faudra tirer certaines conclusions de façon à avancer malgré tout dans la recherche de solutions.

M. Lionel WEBER : s'interroge si des questions ont été supprimées avant le lancement du sondage et si oui lesquelles ?

M. le Syndic Philippe REZZONICO : précise que les modifications apportées au panel des questions l'ont été en accord avec la commission thématique. Il s'agit notamment de la suppression de redondances ou la simplification de certaines questions.

---

<sup>1</sup> Plan énergie et climat communal (PECC)



## Conseil communal de Gimel

Mme Doris CHRISTEN : quelle est à présent la prochaine étape et dans quel délai ?

M. le Syndic Philippe REZZONICO : maintenant que la restitution globale est faite, une analyse détaillée doit intervenir afin de pouvoir déterminer des actions. Il n'est toutefois pas possible de communiquer un délai précis, ce d'autant que certains points seront liés au développement du PECC.

M. Pascal CIABURRI : relève qu'aujourd'hui, il n'existe plus de parking public gratuit nulle part, sauf à Gimel. Il serait intéressant de faire quelque chose pour accélérer l'installation d'un parking payant.

Mme Mary CROISIER : la commission thématique souhaite remercier toutes celles et ceux qui ont pris le temps de répondre au sondage. L'un des buts du questionnaire est de constituer un outil de travail dans la perspective de la réalisation du PECC.

Mme Déborah BIGNENS : demande où nous en sommes dans la réalisation du PECC.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : le choix du consultant externe qui va accompagner les communes de St-Oyens et de Gimel s'est porté sur la société Eqlosion Sarl, société à but non lucratif. Elle accompagne déjà plusieurs communes de la région.

M. Olivier SCHAER : tient à saluer la démarche faite par la Municipalité. S'exposer à des avis anonymes n'est pas un exercice facile et il convient de relever la volonté de transparence à laquelle se livre notre commune. En guise de souhait personnel, il est important que ce qui va naître de ce projet constitue un lien social entre tous au-delà même des thèmes qui seront traités.

Mme Mary CROISIER : approuve ces propos et de rappeler que le développement durable implique trois pôles : le social, l'économie et l'écologie. On a souvent à l'esprit l'écologie au détriment parfois du côté social.

M. Maxime JAQUILLARD : apprécie la démarche consistant à éditer un flyer pour signaler le lancement d'un sondage auprès de la population et de rappeler que la communication est toujours un exercice difficile. Il pourrait être intéressant que la commune se dote d'un stand mobile qui pourrait être utilisé au gré des événements qui se déroulent dans le village pour communiquer sur ses actions en matière de développement durable ou autre.

M. Heinz FORRER : confirme qu'il est important de faire adhérer la population ainsi que les sociétés locales. Les actions à venir seront discutées avec le concours de la commission thématique.

#### 4. Informations de la Municipalité

M. le Syndic Philippe REZZONICO :

La **protection civile** est actuellement régie par convention. Elle doit se doter de statuts en tant qu'association intercommunale. A ce titre, un avant-projet a été rédigé et adressé aux communes du district. S'agissant du Conseil communal, une commission consultative doit être constituée afin qu'elle rapporte sur l'avant-projet à la Municipalité. L'adoption définitive des statuts impliquera le dépôt d'un préavis municipal lequel sera traité par le Conseil communal selon les règles usuelles.

M. Laurent GUIGNARD :

2023 marque les **30 ans du pacte d'amitié** signé avec la commune de Gimel-les-Cascades. Nous sommes tous conviés à nous rendre en Corrèze durant le week-end du Jeûne fédéral. Un comité d'organisation a été constitué sous la présidence de M. Eric MARCHESE. Un tout-ménage sera distribué dans les jours à venir.



M. Philippe REYMOND :

- i) Le **propriétaire de la parcelle 363** située sur la route de Rolle à la hauteur du carrefour en direction de St-Oyens s'est vu demander par la DGTL<sup>2</sup> de démanteler certains aménagements non autorisés en raison du fait qu'il sont érigés en zone agricole.
- ii) Les **travaux sur la route d'Aubonne** ont pu débuter à la faveur d'une météo clémente. La SEFA est également intervenue pour la pose de conduites ce qui concentre actuellement l'activité sur site sans toutefois générer de retard dans l'avancement des travaux routiers. L'enlèvement des bordures a commencé et l'étape à venir consiste en la pose de nouvelles bordures en granit. La portion de la chaussée et du trottoir côté Jura devraient être praticables pour Pâques sous réserve des aléas climatiques. La suite des travaux, par étapes, va se prolonger au-delà. S'agissant des feux provisoires, ceux-ci peuvent apparaître comme longs. Il faut savoir que trois cycles de feux sont nécessaires et que la distance à parcourir est importante. *[Une projection d'un plan de situation est faite à l'intention des membres du Conseil communal]*. S'agissant du préavis accepté portant sur la réalisation de **nouveaux arrêts de bus**, ceux-ci sont conditionnés à l'autorisation de la DGTL. Cette autorité constate que l'implantation des arrêts mord sur des surfaces d'assolement. Une surface de 6m<sup>2</sup> (contenant une inclinaison de 40%) sont la cause du litige. Indépendamment de cela, une réflexion a été lancée sur l'emplacement le plus opportun de cet arrêt de bus. Il s'avère que 230 habitants résident au-delà du carrefour du Prunier (direction Saubraz). La DGMR<sup>3</sup>, en charge des tracés de lignes de bus, envisage de créer une ligne Aubonne-Montherod-Saubraz-Gimel rendant plus pertinent – pour cette ligne-là – la création d'un arrêt au-delà du carrefour du Prunier sur la Route de Saubraz. Cela nécessiterait toutefois d'élargir le carrefour pour permettre le passage d'un bus impliquant la constitution d'une servitude sur la parcelle du propriétaire avoisinant qui n'y est pas opposé. *[Une projection d'un plan de situation est faite à l'intention des membres du Conseil communal]*

## 5. Divers et propositions individuelles

Mme Carole BOURGEOIS : relève qu'un **poste de technicien au service de l'urbanisme** est actuellement au concours auprès de la commune et souhaite obtenir des informations quant à la nécessité de cet engagement.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : rappelle que M. Armand VONNEZ, secrétaire municipal adjoint, sera à la retraite à compter du mois de mai. Dans la perspective de son départ, la Municipalité et la secrétaire municipale ont fait l'inventaire des activités du Greffe et se sont rendu compte que beaucoup de tâches d'ordre technique sont assurées par un cabinet d'architecte. L'objectif en créant ce nouveau poste – qui ne constitue pas une augmentation du nombre d'ETP – est de disposer d'une personne bénéficiant de connaissances techniques réduisant les sollicitations d'un architecte et permettant à Mme Lucy THALMANN de se recentrer sur la gestion du secrétariat municipal.

M. Marcel GROSJEAN : concernant **l'installation de pompes à chaleur air/eau (PAC)**, certaines communes autorisent des mises à l'enquête restreintes alors que notre commune impose des mises à l'enquête publique ce qui peut être coûteux pour les personnes déposant des dossiers. Sur quelle base réglementaire la Municipalité se fonde pour définir qu'un projet d'installation de PAC doit être soumis à une enquête publique ? Si aucune réglementation communale n'existe à ce sujet, la Municipalité est invitée à combler cette lacune. En l'absence de réponse ou si celle-ci devait ne pas être convaincante, en vertu de la loi sur l'information (LInfo), il sera demandé à la Municipalité de pouvoir accéder aux documents officiels concernant les réglementations en vigueur dans la commune de Gimel concernant l'installation de PAC.

<sup>2</sup> Direction générale du territoire et du logement (DGTL)

<sup>3</sup> Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)



## Conseil communal de Gimel

M. Philippe REYMOND : la Municipalité requiert une mise à l'enquête à la suite d'installations de PAC réalisées dans le quartier du Closez à l'Orbannaz qui a suscité des plaintes du voisinage en raison du bruit lors du fonctionnement de celles-ci. Il n'existe pas de réglementation communale spécifique sur les PAC. A l'appui de l'avis de notre architecte conseil, la Municipalité a décidé de requérir le dépôt d'une enquête publique pour ce type d'installation afin de permettre au voisinage d'exprimer son avis. Une modification du règlement sur la police des constructions – actuellement en cours de refonte – permettrait de combler ce vide.

M. Eric MARCHESE : informe qu'un tout-ménage sera prochainement distribué afin d'informer la population sur l'organisation de l'événement qui aura lieu à Gimel-les-Cascades à l'occasion des **30 ans du Pacte d'amitié** liant nos deux communes. Vous êtes tous cordialement invités à y participer, les Corrèziens sont des gens très accueillants. Possibilité de partir le vendredi déjà pour ceux qui le souhaitent ou le peuvent. Un déplacement en car sera organisé avec un retour prévu le lundi. Peu de frais sur place sont à prévoir.

M. Pascal CIABURRI : informe que **l'éclairage de chantier** situé à proximité de l'ancien garage Tosoni ne fonctionne pas.

Mme Corrie WEBER : demande si des mesures particulières sont prises dans notre commune s'agissant des chenilles processionnaires. La présence de plusieurs colonies est constatée, surtout en direction de Bauvoz.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : informe qu'un avis est publié une fois l'an par voie de presse. Les colonies se trouvant sur le domaine privé doivent être traitées par les propriétaires eux-mêmes. Si quelqu'un constate leur présence sur un site à risque ou potentiellement dangereux, il convient d'informer la Municipalité qui agira.

Le Président remercie les employés communaux pour la préparation de la salle.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 21h15.

Le Président

Le Secrétaire

Andrea Tasinato

Florian Magnin